



Demande de divorce avec bien immobilier

Par **virge**, le **04/02/2009** à **16:37**

bonjourrrrrnous avons consulte un avocat pour une demande de divorce par consentement mutuel mais celui ci n'a pas voulu mettre un dossier en route tout le temps que nous n'avons pas vendu notre bien immobilierrrrnje voudrais donc savoir si il n'existe pas d'autre solution car de ce fait moi etant sans ressources actuellement je ne peux beneficier d'aucune aide pour pouvoir me reloger ailleurs le plus rapidement possible rrrnmerci d'avance

Par **Bebemma**, le **05/02/2009** à **11:55**

Bonjour,rrrrIl n'y a priori pas d'empêchement à entamer une procédure de divorce avant la vente d'un bien immobilier commun, pourvu que les modalités de partage du prix soient fixées.